

PAGES SPÉCIALES HÉRAULT

L'EDITO

Encore des promesses non tenues !!



Sommaire

Cours d'eau.....	p2
Arterris - Formation.....	p5
Acquisition de terres.....	p7
Changements au SR.....	p7
TFNB.....	p8
Remboursement TIC.....	p8



Aude GEIGER
Mas de Saporta - CS 60015
34875 LATTES Cedex
Tél.: 04 67 67 95 97
www.jeunesagriculteurs34.fr
syndical.jeunesagriculteurs@saporta.net



Guilhem VRECORD MITEL
Mas de Saporta - CS 60015
34875 LATTES Cedex
Tél.: 04 67 67 95 98
www.pointinfo34.com
info_installation34@saporta.net
Permanences sur rdv :

Lattes, Pézenas, Béziers, Clermont l'Hérault,
Bédarieux, Saint Pons de Thomières ou Lodève



Séverine JOURNET
Mas de Saporta - CS 60015
34875 LATTES Cedex
Tél.: 04 67 92 18 11
jeunes_agriculteurs34@saporta.net

Courant 2015, on nous promettait un paiement rapide des aides à la restructuration de nos vignobles... Rapide ?? Les exploitants ont attendu des mois avant de voir leurs trésoreries à bout de souffle recevoir les premiers versements.

On nous avait promis des dispositifs d'aide à l'installation plus simple ! Aujourd'hui, il ne faut pas de moins de 4 mois pour la seule instruction du dossier de demande d'aides Jeunes Agriculteurs, laissant nos jeunes dans des situations des plus délicates : retard dans les programmes d'investissements, installation sans certitude d'obtenir les aides...

Aujourd'hui, après de multiples reports et retards, nous apprenons que le solde de la Campagne PAC 2015, qui devait être payé en mai, puis fin juin, ne sera finalement pas versé avant la mi-septembre, voire décembre pour certaines MAEC ! Les agriculteurs s'étaient préparés à faire leur déclaration 2016 sur Télépac avant le 17 mai. Nous avons appris que la campagne de déclaration 2016 est finalement repoussée jusqu'au 15 juin. Le ministère essaierait-il ainsi de nous faire avaler la pilule des retards de paiements 2015 ? Nous ne marcherons pas !

La situation est inacceptable pour tous les agriculteurs, et encore plus pour les jeunes en phase d'installation. Les trésoreries sont mises à mal, et ce décalage dans les paiements ne vient que rajouter une difficulté à la situation extrêmement compliquée que connaissent déjà les éleveurs. Certes, des avances de trésoreries ont été versées, à plusieurs reprises, mais celles-ci ne correspondent pas à la réalité des aides perçues par les exploitations. Et quel chantier pour s'y retrouver dans les versements, entre ce qui a été payé, ce qu'il reste à payer, et ce qui a peut être été trop payé pour les nouveaux installés et qu'il faut provisionner !!

Et on nous apprend encore que le paiement des aides 2016 se fera à nouveau avec des mécanismes d'Avance de Trésorerie Remboursable ! Quand le système retrouvera-t-il un rythme normal ? En 2020 ? Lorsqu'il sera l'heure de changer à nouveau de programmation PAC ? Cette situation est ubuesque, et intolérable ! Jeunes Agriculteurs ne peut laisser passer cela. Les promesses doivent être tenues !

Pour finir cet éditorial, et dans un autre registre, nous adressons une pensée solidaire à nos collègues Audois et des autres bassins viticoles, sévèrement touchés par le gel ces dernières semaines. Nous souhaitons de tout cœur qu'ils puissent redresser leur vignoble et assurer une production minimale pour la survie de leurs exploitations.

Camille BANTON
Secrétaire Générale

Laurent GROS
SG Adjoint référent PAC

Cartographie des cours d'eau

un gros chantier !



Le contexte ...

Le 15 juin 2015, une instruction des services du ministère de l'écologie sollicitait l'ensemble des préfets de France pour que dans chaque département soit établie une cartographie des cours d'eau répondant aux règles de la nomenclature « eau » (Art. R214-1 à 6 et L214-1 du code de l'environnement).

L'objectif de cette cartographie est **d'identifier sur la carte IGN les écoulements soumis à la nomenclature « eau » c'est-à-dire pour lesquels des travaux, activités particulières, installations ou ouvrages nécessitent des procédures spécifiques**. On parle là notamment de l'entretien du cours d'eau au-delà du simple entretien régulier : **recalibrer/curer/endiguer un cours d'eau, élargir ou creuser le lit, détruire la végétation arborée sur la berge, faire ou réparer un ouvrage, et tout travaux ayant un impact sur la vie biologique de l'écoulement : busage, destruction des frayères etc.** Ces actions nécessitent des procédures particulières, notamment Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en Rivière (DICTR).

Après l'élaboration d'un guide méthodologique et une phase de test sur 2 exploitations du département pour vérifier qu'il soit bien applicable sur le terrain, le chantier de cartographie en tant que tel a démarré.

Trois types d'écoulements sont à distinguer : les cours d'eau naturels à **enjeux biologique et hydraulique**, les **lits mineurs à écoulement transitoire**, souvent à sec et à **enjeu hydraulique seul**, et les autres écoulements (fossés, canaux...), qui ne sont pas concernés par les procédures au titre de la loi sur l'eau.

La cartographie ... Que dois-je faire ?

Quoi que fastidieuse, La procédure est simple : une version « V-1 » de la carte est disponible sur : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CartoCE_DocTravail_3&service=DDTM_34# (ce lien vous a été envoyé par mail). Y figurent tous les linéaires soumis à enjeux hydraulique et biologique (cours d'eau, en **bleu**), tous les lits mineurs à enjeu hydraulique seul (en **jaune**) et tous les autres écoulements (en **noir**).

Cette carte interactive vous permet de vous déplacer sur tout le département, jusqu'à l'échelle très fine qu'est celle de vos parcelles. Différentes couches sont superposables : carte IGN, vue aérienne etc. Vous pouvez consulter ainsi l'ensemble des écoulements mentionnés sur votre secteur.

Une **fiche de signalement (transmise aussi par mail)** est téléchargeable sur <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Chantier-determination-des-cours-d-eau>. Elle permet de **faire remonter** à l'administration les linéaires pour lesquels vous constatez une **incohérence entre ce qui est mentionné sur la carte, et la réalité du terrain (et il y en a beaucoup !)**. Il faut alors renseigner la fiche, et la retourner à votre animatrice syndicale accompagnée de la carte localisant les écoulements pour lesquels il y a erreur. Sur cette fiche de signalement, différents éléments vous guident pour savoir comment classer le linéaire, en fonction de l'origine de son lit, de sa source, et de la continuité de l'écoulement dans le temps (à titre indicatif).

L'objectif est de **faire remonter un maximum d'informations et de corrections, pour que la cartographie soit conforme à ce que vous avez vraiment sur vos territoires**. Il est nécessaire de se



Coopérative d'Electricité de Saint-Martin-de-Londres

Votre partenaire de proximité en énergie électrique

GRABELS - 04 67 10 40 70
PAULHAN - 04 67 25 35 00

SAINT-MARTIN-DE-LONDRES - 04 67 66 67 30
SAINT-GELY-DU-FESC - 04 67 66 67 66

DIRECTION - 158 allée des écureuils 34982 SAINT-GELY-DU-FESC
www.cesml.com mail : secretariat@cesml.fr

concentrer pour le moment sur les linéaires pour lesquels il y a des enjeux, à savoir ceux bordant vos parcelles, est ceux à proximité des zones urbanisées dont l'enjeu hydraulique est particulièrement important compte tenu des fortes crues que nous connaissons ces dernières années (autrement dit, laissez de côté le linéaire perdu au milieu de la garrigue dont le classement n'a peu ou pas de conséquence sur votre exploitation).

L'ensemble des remontées du terrain sera intégré à une nouvelle version de la carte. Des visites avec les techniciens de rivière, techniciens de bassin, ONEMA, police de l'eau seront organisées courant juin par bassin versant pour lever d'éventuels désaccords entre la profession agricole et les techniciens « eau ». La version modifiée sera examinée fin juin au Comité Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) puis en Comité Départemental Eau.

Le cas échéant, des modifications pourront être apportées chaque année si des évolutions sont constatées.

La mobilisation de tous à ce sujet est importante : l'actualisation de la carte et sa concordance avec la réalité du terrain conditionneront les travaux que vous serez en mesure de pouvoir réaliser sur vos exploitations, avec ou sans DICTR, avec ou sans déclaration ou autorisation préalable.

Néanmoins, chacun se doit d'être responsable en ne « déclassant pas à tort et à travers » des linéaires de bleu à jaune ou de jaune à noir, notamment en zone périurbaine où les travaux sur cours d'eau doivent être contrôlés car ayant des conséquences importantes lors des crues, et parce que la présence d'une vie biologique dans les cours d'eau est un atout non négligeable, notamment en matière de qualité de l'eau.

NB 1 : on ne parle pas là de l'entretien de base du cours d'eau, qui est d'ailleurs une obligation du riverain, et **qui ne nécessite aucune déclaration préalable**, que son enjeu soit hydraulique et/ou biologique. On entend par entretien régulier : retrait d'éléments obstruant l'écoulement, suppression d'amas émergés de terre, élagage/recépage de végétation sur berge sans dessoucher.

NB 2 : cette cartographie ne remet en cause ni les cours d'eau concernés par les BCEA au titre de la PAC (qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013), ni ceux concernés par les ZNT (qui font l'objet d'un arrêté du 12/09/2006).

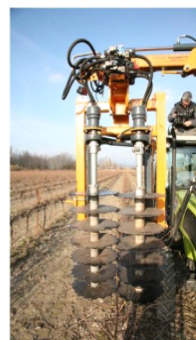
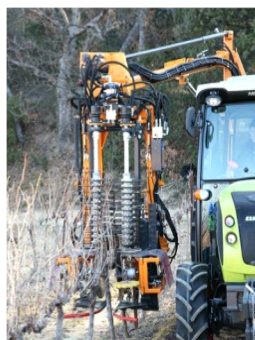
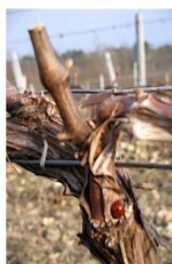
A vos cartes ! A vos stylos ! On attend vos retours !

PELLENC LANGUEDOC-ROUSSILLON

Spécialiste de la vigne et de la viticulture

Votre concessionnaire CLAAS

Professionnel de la taille



Service Atelier

Magasin de pièces détachées

Offres de financement



10 rue des entrepreneurs
34290 SERVIAN
Tél : 04 67 39 29 00

45 allée du Roussillon
11200 LEZIGNAN-CORBIERES
Tél : 04 68 27 56 19

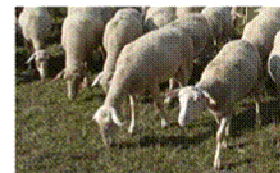
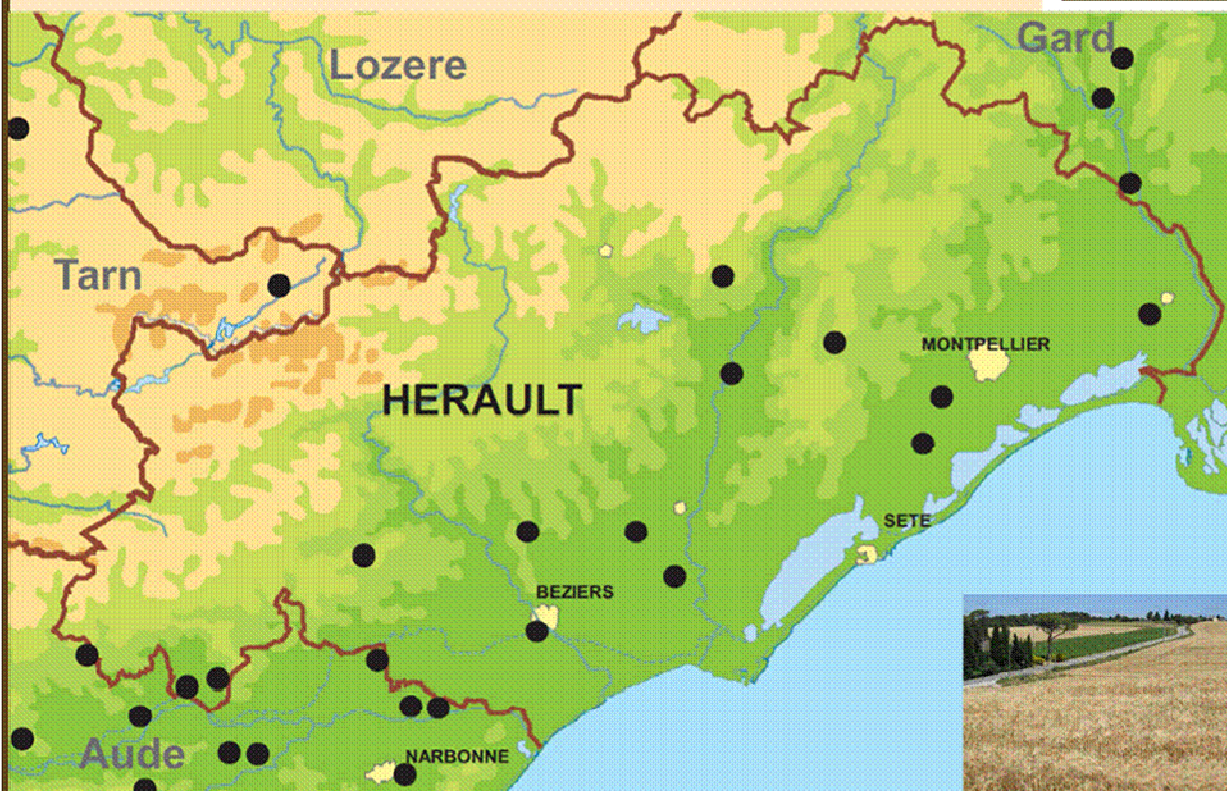


→ Nos métiers

- **Agrodistribution / collecte et négoce grandes cultures**
1 160 000 t. collectées dans le Groupe.
- **Semences**
1000 multiplicateurs - 20 000 ha.
- **Accompagnement des filières Viticoles-Arboricoles & Maraîchères**
Appuis techniques et approvisionnement - 45 000 ha de vigne -
2 500 ha d'arbres fruitiers - 1 500 ha de productions légumières -
40 techniciens ARTERRIS - EURAMED
- **Prestation d'emballage**
GOE Service à Lézignan-Corbières (création graphique -
emballage - bouteilles,...)
- **Nutrition & productions animales**
150 000 t. d'aliments produits
 - . **Ovins**, 300 000 agneaux commercialisés, production Label
 - . **Pamipèdes**, 500 000 canards abattus et transformés/an
 - . **Volailles**, Label et standard 80000 abattages/sem.
- **Services à la production**
Plan de fumure, calcul de ration, logiciel SIREME de traçabilité,
certiphyto...
- **Service « Irrigation, plasticulture et réglage des pulvérisateurs »** AQUATERRIS, filiale spécialisée.

→ Vos Contacts :

- **GIGNAC - ASPIRAN**
04 67 57 66 77
Jean Luc BOST -
06 22 08 84 31
- **COURNONTERRAL**
04 67 85 34 89
Frédéric CLERISSI -
06 09 95 90 30
- **THEZAN LES BEZIERES**
04 67 93 60 22
Céline FOURNIE -
06 27 34 66 29
- **OLONZAC**
04 68 91 24 51
Benoît ESCOURROU -
06 19 18 72 86
- **SERVIAN**
04 67 39 20 06
Xavier RIVERA -
06 25 31 23 67
- **SAINT CHINIAN**
04 67 38 00 02
Sébastien ROUSSE -
06 16 84 00 94



Arterris - Le monde agricole forme ses jeunes !

Qui va nous nourrir demain ? Pour inciter les jeunes à s'installer et à pérenniser les exploitations agricoles, le groupe coopératif Arterris a mis en place des dispositifs de soutien à destination des jeunes agriculteurs adhérents à la coopérative. Parmi ces mesures, Arterris propose la « Carte Jeune Adhérent Partenaire » et la « Formation Atout Jeune ». Retour sur cet accompagnement personnalisé et témoignage d'un agriculteur ayant participé à cette action.

La « Carte Jeune Adhérent Partenaire », véritable coup de pouce à l'installation

Les critères d'éligibilité à la « Carte Jeune Adhérent Partenaire » sont simples : avoir moins de 40 ans, être installé depuis moins de 5 ans et adhérer à la coopérative Arterris. Ce programme accompagne déjà 100 jeunes adhérents agriculteurs. Pour bénéficier de cette Carte, le jeune adhérent souscrit à un contrat d'engagement sur 3 ans avec Arterris et s'engage à être 100% partenaire sur l'approvisionnement et la collecte. En contrepartie, la coopérative propose une aide financière qui peut être utilisée selon les besoins de l'adhérent et parmi les dispositifs suivants :

- Formation à la gestion de la trésorerie à l'aide des outils d'Arterris. Objectif : connaître et utiliser efficacement les contrats de commercialisation proposés par ARTERRIS, trouver les bonnes solutions pour le financement des approvisionnements et des aliments.
- Proposition de solutions pour le financement des agrofournitures et du capital.
- Accompagnement technique à prix préférentiels avec des services dont peut bénéficier le jeune adhérent : formations, services nutrition...

A travers ce statut de « Jeune Adhérent », l'agriculteur bénéficie tout au long du programme de quatre rendez-vous personnalisés avec le technicien et le responsable région pour faire le point sur l'installation et le projet d'exploitation agricole.

« Formation Atout Jeune » : favoriser le partage d'expériences et la montée en compétences des jeunes

A la différence du premier dispositif, « Atout Jeune » n'est pas lié à la phase d'installation des jeunes, le seul critère pour en bénéficier étant d'avoir moins de 40 ans. Cette initiative est entièrement dédiée à la professionnalisation, à savoir améliorer la performance des exploitations des adhérents. Chaque année depuis 4 ans, ce parcours de formation est proposé à un groupe de 15 jeunes adhérents. La formation, entièrement à la carte, propose 20 thématiques dispensées par des intervenants de très haut niveau. Un tronc commun et un volet de 3 jours consacrés au projet d'exploitation permettent aux jeunes d'acquérir de solides bases. Pour l'agriculteur, ce parcours lui offre l'occasion d'échanger et de partager son expérience professionnelle, de comparer son exploitation avec d'autres et d'obtenir une vision plus large de l'agriculture, notamment au niveau mondial.



« J'ai eu la chance de participer à la promotion n°1 de ce parcours de formation complet, caractérisé par des sessions de formations pointues et des intervenants chevronnés. Mon groupe était composé d'agriculteurs d'horizons géographiques et aux activités de productions variés. Cette mixité a favorisé l'échange et les débats. En effet, nous sommes très souvent seuls dans notre métier. Cette formation est l'occasion de prendre du temps pour échanger entre nous et éclairer nos choix pour nos exploitations.

Cette formation a également eu le mérite de nous ouvrir sur le monde extérieur. Dans le cadre de ce parcours, nous avons en effet réalisé un voyage à Chicago dont l'objectif était la découverte et la compréhension de l'agriculture outre-Atlantique et des marchés mondiaux : immersion au cœur de la bourse mondiale des produits agricoles, visite d'une exploitation américaine et d'une usine de moissonneuses batteuses, rencontre des organisations professionnelles. In fine, la vision de mon métier a été enrichie, me permettant de comprendre comment une matière agricole produite à Toulouse s'inscrit dans le marché mondial. La coopérative m'a permis de suivre ce parcours et je suis convaincu que ceux qui auront cette opportunité demain, trouveront les clés pour appréhender le monde de l'agriculture. Cela permet de comprendre l'importance de l'organisation agricole pour faire face aux enjeux mondiaux. Mais aussi, et surtout, parce que l'expérience humaine est unique ! », témoigne Nicolas Mauré, Administrateur Arterris et agriculteur à Castelginest dans le département de la Haute-Garonne.

Ces deux dispositifs ont pour objectifs d'offrir aux jeunes une prise de recul sur leur métier d'agriculteur, de leur apporter une vision globale de l'agriculture dans le monde, de les aider à capter les évolutions et les ruptures à venir sur leur secteur et enfin de mieux connaître l'univers de la coopération.



PAYS D'OC

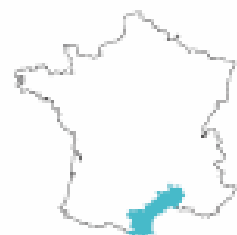
Indication Géographique Protégée

Vins de cépages

DEVENEZ PAYS D'OCOLOGUE

Avec 58 cépages, des vins rouges, blancs et rosés aussi riches que variés, c'est si simple de trouver l'accord parfait.

chardonnay pinot noir cabernet sauvignon syrah grenache cabernet franc merlot carmenère gamay mondeuse carignan chenin cinsaut cot portan mourvèdre petit verdot pinot gris marselan grenache gris sauvignon viognier grenache blanc muscat à petits grains carignan blanc chassan morrastel chenin clairette colombard macabeu marianne mauzac muscat d'alexandrie piquepoul blanc négrette roussanne sémillon terret blanc ugni blanc vermentino nielluccio tempranillo grenache gris gewurztraminer muscat de hamburg sauvignon gris gros manseng bourboulenc altesse petit manseng sylvaaner pinot blanc riesling sauvignon gris carignan blanc



Ag. Occitane - Pays d'Oc - 04 67 12 12 12

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Projet d'acquisition de terres ?

Pensez à nous faire remonter vos dossiers !

Vous êtes encore trop nombreux à vous manifester trop tard lorsque vous avez des projets d'acquisition de terres.

En effet, chaque vente a ses caractéristiques, son contexte local, etc. Ce n'est pas parce que vous êtes « jeunes » que vous serez toujours systématiquement prioritaires sur les autres candidats à l'acquisition.

C'est le rôle des représentants JA au niveau du Comité Petite Région, puis au niveau du Comité Technique Départemental, d'appuyer en votre faveur, vous nos adhérents et ainsi que les jeunes qui s'installent.

Néanmoins, vos représentants ne peuvent deviner vos projets et vos intentions ! Il est donc primordial que, dès que vous candidatez auprès de la SAFER pour l'acquisition de parcelles, vous informiez le représentant JA à la SAFER sur votre secteur, ainsi que l'animatrice départementale qui se chargera de faire une synthèse du projet et fera le relais pour le Comité Technique Départemental.

Sans informations sur votre situation, et donc sans arguments, difficile pour vos représentants de défendre votre candidature contre celles d'autres exploitants !

Ne nous oubliez pas !! Les JA sont entre autres là pour ça !

Ça bouge au Service Remplacement

Bon vent à toi Béa, bienvenue Séverine !

Après plus de 10 ans d bons et loyaux services aux Jeunes Agriculteurs de l'Hérault, et plus principalement au Service de Remplacement, Béatrice CHAYRIGUES a décidé de nous quitter pour aller vers de nouveaux horizons.

Accident de travail, maladie, congé maternité / paternité, mandat professionnel, mandat syndical... Pas d'inquiétude ! Le Service de Remplacement de l'Hérault continue bien évidemment de fonctionner !



C'est Séverine JOURNET a pris le relais depuis la fin du mois d'avril pour gérer tous vos dossiers. Beaucoup d'entre vous la connaissent déjà, puisqu'elle assurait le secrétariat à mi temps aux JA 34 et à JA LR et s'occupait du dossier Féria. Elle s'attellera donc volontiers à gérer l'embauche et la mise à disposition d'agents de remplacement sur votre exploitation le temps de votre absence. N'hésitez pas à la solliciter.

Quand à Béa, nous n'oublierons pas son dévouement au Service de Remplacement et aux JA en général. Bon vent à toi !



FD CUMA Hérault - La Jasse de Maurin - 34470 LATTES -
Tel : 0467272707

Antenne Chambre d'Agriculture - ZAE LA BAUME -
34290 SERVIAN - Tel: 0467364793

Hérault

TFNB - Demande de report au 31/12

Régularisation de la situation

L'année dernière, vous avez été nombreux à demander le report de paiement de la Taxe sur le Foncier non Bâti au 31 décembre 2015, suite à un accord trouvé entre les syndicats agricoles et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Les agriculteurs qui en avait fait la demande et qui s'étaient bien acquittés de leur TFNB au 31/12/2015, ont pourtant reçu des avis de majoration pour paiement hors délais, les Services des Impôts des Particuliers et les Trésoreries n'ayant apparemment pas enregistré l'accord initial.

Nous nous sommes saisis de la question et avons à nouveau sollicité les services de la DDFIP. Un nouveau message a été transmis aux différents SIP et Trésoreries du Département rappelant l'accord et demandant de lever les majorations appliquées (cf. Flash Info du 24 avril). Vous pouvez donc vous rapprocher à nouveau de vos services des impôts locaux afin qu'ils annulent la majoration.

Remboursement TIC - TICGN

Les formulaires sont sortis

Un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) sur les **volumes de gazole non routier**, de **fioul lourd** et de **gaz naturel** utilisés par les professionnels agricoles dans le cadre de leurs activités peut être demandé pour l'année 2015.

Bénéficiaires : exploitants agricoles à titre individuel ou sociétaire, y compris dans le secteur de l'aquaculture marine, entreprises de travaux agricoles et forestiers, CUMA, autres sociétés ou personnes morales ayant une activité agricole.

Où et Quand déposer le dossier ?

A partir du 2 mai. Direction Départementale des Finances Publiques – Hérault
Cellule Remboursement TIC-TICGN - 334, allée Henri II de Montmorency
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Montants

GNR : 6.98€/hl (0,0698€/l) - **Fioul lourd** : 43.45€/T - **Gaz naturel** : 2,521€/MWh.

Pièces justificatives : attestation d'affiliation au régime social agricole, copies des factures pour des livraisons effectuées entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015, RIB.

Pour les demandes sur du fioul lourd ou gaz naturel : attestation récapitulative des aides perçues au titre du règlement de minimis agricole annexée au dossier.

Le formulaire est disponible auprès de votre animatrice départementale !

Agenda JA :

A venir prochainement :

- 3 juin : CTD Safer
- 14 juin : CDCFS
- 16 juin : CDOA
- 30 juin : formation des délégués SAFER JA
- 10-16 août : féria de Béziers

CALVET
La pulvérisation sur mesure

PULVÉRISATEURS « PNEUMATIQUES »

- ECO + ARRIERE De 600 à 2000 litres
- ECO + SEMI PORTE De 600 à 1500 litres

PULVÉRISATEURS « AÉRO-CONVECTEURS »

- AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ De 600 à 2000 litres
- AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ LINÉAIRE Aspiration inversée de 800 à 2000 litres

POUDREUSES PORTÉES ET TRAINÉES

- POUDREUSES PORTÉES De 150 à 300 litres Trainées 700 litres

« EPAMPRAGE ET DESHERBAGE »

- EPAMPREURS ET BATI

e-mail: calvetez@wanadoo.fr Tél: 04 68 27 27 70
Site: www.calvetsa.com Fax: 04 68 27 17 02
41 ALLÉE DU ROUSSILLON
RN 113 - 11200 LEZIGNAN CORBIÈRES

PEPINIERES VITICOLES

VITIPRO
Vaucluse

Daniel BARTES - Technicien
Pouzols-Minervois - 06 84 78 51 25

5, Route des Lônes – 84420 PIOLENC Tel 04 90 62 42 42 - Fax 04 90 62 50 70 Mail : info@vitipro.fr